

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire AUMIA 2024

Mardi 13 août 2024 - Salle du Gourail – Ile d'Arz

Ordre du jour

- Rapport moral du président
- Bilan financier
- Intervention du président de l'UNAN 56
- Intervention du représentant de la mairie
- Renouvellement du CA
- Et échanges autour d'un verre

54 membres présents, auxquels s'ajoutent 18 pouvoirs, soit 72 adhérents présents ou représentés.

Rapport Moral

Le président Hervé Le Bourdiec présente et commente l'ensemble des activités réalisées par l'AUMIA depuis l'AG du 11 août 2023 (voir présentation « AG 2024 »).

Il met l'accent sur la sécurité et la nécessité d'accueillir des plus jeunes dans l'association.

A l'issue de cette présentation le rapport moral est approuvé à l'unanimité des participants.

Bilan financier

La trésorière Cécile Le Sommer présente et commente le bilan financier 2022, avec un résultat comptable de + 40,33 € (voir présentation « Rapport financier AG 2024 »).

A l'issue de cette présentation le bilan financier est approuvé à l'unanimité des participants.

Le maintien de la cotisation à 15€ est également approuvé à l'unanimité des participants.

Intervention du Président de l'UNAN 56

Jacques de Certaines a été élu président de l'UNAN 56 lors de l'Assemblée Générale du 2 mars 2024.

Il présente la mission et les principales activités de l'UNAN 56 (voir « Présentation UNAN 56 »).

Intervention du représentant de la mairie

Stéphane Buzenet présente la situation des mouillages de l'île d'Arz à l'été 2024.

Point Financier

L'ensemble des dépenses et recettes relatifs aux mouillages est désormais intégré dans un budget spécifique appelé "Budget Annexe" et n'entre plus dans le budget général de la commune.

Inspection et nettoyage : 22 890 € (dans le budget redevance AOT)

Remise en état de mouillages : 13 414 € (dans le budget "Mutualisation")

Recherche, remise en place de blocs : 2 414 (dans le budget "Mutualisation")

Montant de la redevance mutualisation 2024 : entre 60 et 70 €/mouillage

Coût pour les ZEL (Zones de plates) : 450 €

Zone d'interdiction de navigation (= Zones de baignade)

Plusieurs orins de bouées coupés à Brouel, Penera et surtout Rudevent où tout a disparu.

Coût d'installation de la zone de Rudevent en 2023 : 3308 €.

Faut-il la remettre en place et engager à nouveau une telle dépense ?

Service de rade :

Service du Mardi au Dimanche de 11h00 à 14h00 et de 16h30 à 20h00 (soit 40h par semaine) en juillet et août.

La priorité est donnée à l'accueil des plaisanciers de passage, ensuite au transport de passagers vers les mouillages. Ceci entraîne parfois un temps d'attente important les jours de forte fréquentation.

Cessions / affectation des mouillages :

Mouillages en attente d'affectation :

2 Béluré (en cours)

5 Penraz Nord (en cours)

1 Penraz Sud (en cours)

Liste d'attente : après la dernière mise à jour il reste 14 demandes en attente

12 personnes n'ayant pas renouvelé leurs demandes ont été radiées de la liste d'attente

Rappel de la tempête Ciaran de la Toussaint 2023

3 bateaux sont partis en entraînant leurs blocs. Ils ont tous été replacés.

A Penera sud 1 bateau a entraîné son bloc et a été détruit. Dossier en cours de traitement par les assurances.

A Kerolan 5 bateaux sont tombés.

Contrats AOT

Les contrats sont anciens et doivent être remis à jour afin de préciser le partage de responsabilités entre la municipalité et les titulaires de mouillages ; c'est une demande des assureurs.

Le nouveau contrat devra être signé par chaque titulaire de mouillage début 2025. Il sera préalablement revu avec l'AUMIA.

Epaves

Depuis 2 ans une soixantaine d'épaves ont été rassemblées près du camping.

Elle doivent être évacuées en octobre pour un coût de 18/20 000 € ; 50% de subvention ; 50% à la charge de la commune. Ces dépenses seront prises en charge par le budget général de la commune et non par le budget mouillages.

Renouvellement de l'AOT

Travail des bureaux d'études en cours.

Point prévu avec l'AUMIA en octobre.

Pas de changement demandé à l'exception du déplacement de 5 mouillages vers Kernoël et de la demande de zones de plates par les propriétaires de petites îles.

Au cours de son intervention, Stéphane Buzenet met en avant la bonne collaboration et le travail conjoint réalisé avec l'AUMIA.

Questions diverses

En complément de la formation au permis côtier, Jacques de Certaines demande s'il y a des personnes intéressées par une formation au permis hauturier.

5 à 6 personnes manifestent leur intérêt.

Ce point sera étudié avec Francis d'Enez Kapad pour l'année prochaine.

Renouvellement du CA

5 mandats arrivent à échéance :

■ Membres sortants se représentant :

Pierre Bouzard
André Boydron
Hervé Le Bourdieu
Marcel Ostin
Patrick Renaut

■ Démission :

Didier Galpin

■ Nouvelles candidatures :

Yann Thoraval
Marie Anne de Cockborne

Les 7 candidats pour 6 postes.

Sont élus à l'issue du vote :

Pierre Bouzard
André Boydron
Hervé Le Bourdiec
Marcel Ostin
Patrick Renaut
Yann Thoraval

Suite à cette assemblée générale, le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 août 2024 pour l'élection du bureau.

Composition du bureau :

- Président : Hervé Le Bourdiec
- Vice-Président : Jacques de Certaines
- Trésorière : Cécile Le Sommer
- Secrétaire : Frédéric Beaujean

Responsables d'activités :

- Utilisation et entretien de la chaloupe : André Boydron
- Organisation des sorties : Joël de Cockborne aidé de Marcel Ostin
- Contact pour la zone de Béluré : Hubert Alix
- Contact pour la zone du Mounien : Philippe Meurice
- Contact pour la zone de Penera : Yann Thoraval
- Organisation de conférences : Jacques de Certaines
- Relations avec l'UNAN 56 : Jacques de Certaines
- Communication/Gestion du site aumia.fr : Joël de Cockborne, Hervé Le Bourdiec
- Communication/Affichage : Frédéric Beaujean
- Communication/Relation avec la presse : Frédéric Beaujean
- Communication/Gestion de l'inventaire photos : Pierre Bouzard
- Assurances, aspects contractuels : Patrick Renaud, Yann Thoraval